

Le mandataire judiciaire ne respecte pas le PV de conciliation signé aux Prud'hommes

Par VM44, le 07/10/2019 à 17:19

Bonjour,

Le 17/06/2019 j'ai signé un PV de conciliation avec les avocats des AGS et du Mandataire jusdiciaire dans lequel il est écrit :

LE mandataire s'engage à faire figurer la créance salariale au relevé des créances salariales et à solliciter l'avance des fonds, auprès du CGEA ile de France Est dans un délai d'un mois.

L'AGS CGEA lle de France Est s'engage à garantir les créances salariales de Madame Or après plusieurs relances de ma part, car aucune nouvelle de personnes 3 mois plus tard, je viens de recevoir un courrier m'informant que mon salaire ne peut pas être pris en charge par le FNGS pour le motif suivant : CREANCE NON GARANTIE PAR LE FNGS".

Comment est ce possible que <u>3 1/2 mois plus tard</u> on me réponde que ma créance n'est pas garantie ?

Le comble c'est que l'antenne salariale du mandataire me demande d' envoyer à lui-même, un courrier pour déclarer ma créance pour inscription au passif de mon ex entreprise ?? **Pourtant d'après le PV de conciliation c'est lui qui aurait dû le faire depuis 3 mois**!!!! N'arrivant pas à joindre le Mandataire judiciaire, je vous prie de m'aider et de me dire ce que je peux faire ?

Suis je en droit de demander des indemnités de retard car je pense que cela va encore prendre beaucoup de temps pour une régularisation de salaires de + d'un an !!! Bien cordialement.